



Bilan annuel

Animation du site Natura 2000 de la Gélise Année 2018



Communauté de Communes Albret Communauté

1 rue du Moulin des Tours – 47600 NERAC

Téléphone : 05 53 97 55 97 - Site : <http://www.albretcommunaute.fr>



Structure animatrice



Communauté de Communes Albret Communauté

1 rue du Moulin des Tours, 47600 NERAC

05 53 97 55 97

<http://www.albretcommunaute.fr>

Animatrice Natura 2000 : Marine FONT

05 53 97 64 25 – 06 43 75 94 13

mafont@albretcommunaute.fr

<http://gelise.n2000.fr/>

Figure 1, photo de couverture : randonnée nature pour la fête de la Saint-Simon, 30/09/2018



Sommaire

SOMMAIRE	3
A. PREAMBULE	5
I. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET LE SITE NATURA 2000	6
II. L'ANIMATION.....	6
III. RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	7
IV. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	10
B. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES	11
I. LES CONTRATS ET LA CHARTE NATURA 2000	12
II. LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES	13
III. LES AUTRES OUTILS FINANCIERS	14
C. AIDE TECHNIQUE – EVALUATION DES INCIDENCES	16
D. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	18
I. CREATION/MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION	19
II. SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DU GRAND PUBLIC.....	20
III. SENSIBILISATION DES SCOLAIRES	21
IV. ANIMATION DE RESEAU.....	23
E. AMELIORATION DES CONNAISSANCES / SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	24
F. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DU PROGRAMME D' ACTIONS	26
G. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE	28
I. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	29
II. AUTRES ACTIONS	29
H. SYNTHESE	30
I. REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL	31
II. AVIS GLOBAL SUR LES ACTIONS MENEES.....	31
III. AVIS GLOBAL SUR LES RESULTATS OBTENUS	32
IV. BILAN DES TROIS ANNEES D'ANIMATION	33
V. PERSPECTIVES POUR L'ANIMATION FUTURE	35
ANNEXES	36
PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LES MAEC	37
ARTICLES DE PRESSE	41



LISTE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : PHOTO DE COUVERTURE : RANDONNEE NATURE POUR LA FETE DE LA SAINT-SIMON, 30/09/2018	2
FIGURE 2 : AGRION DE MERCURE.....	8
FIGURE 3 : CISTUDE D'EUROPE	8
FIGURE 4 : LOUTRE D'EUROPE	8
FIGURE 5 : LA GELISE SUR LA COMMUNE DE PARLEBOSCQ.....	10
FIGURE 6 : PHOTOS AVANT/APRES - CURAGE D'UN PLAN D'EAU DANS LE CADRE D'UN CONTRAT NATURA 2000 - REAUP-LISSE	12
FIGURE 7 : AU DEPART DE LA RANDONNEE NATURE A L'EGLISE DE SAINT SIMON – 30/09/2018.....	20
FIGURE 8 : ANIMATION AUPRES DE L'ECOLE DE MONTESQUIEU - 08/02/2018.....	21
FIGURE 9 : ANIMATION AUPRES DE L'ECOLE DE LAVARDAC - 27/02/2018	21
FIGURE 10 : ANIMATION AUPRES DE L'ECOLE DE BARBASTE - 24/05/2018.....	22
FIGURE 11 : NETTOYAGE DE LA GUEYZE - 22/08/2018	23
FIGURE 12 : SUD-OUEST, 24/05/2018	41
FIGURE 13 : 47 INFOS, 31/05/2018.....	42
FIGURE 14 : 47 INFOS, 19/12/2018.....	44



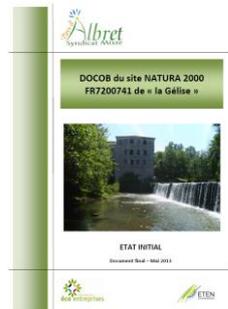
A. Préambule



I. Le document d'objectifs et le site Natura 2000

Le site Natura 2000 concerné par ce bilan d'animation est le site Natura 2000 de la Gélise (FR7200741), désigné au titre de la Directive "Habitats, Faune, Flore".

Le document d'objectifs de ce site a été élaboré par le bureau d'études ETEN Environnement et a été validé en mai 2013. L'animation a débuté en janvier 2016 ; l'animatrice du site est Marine FONT.



II. L'animation



En mars 2015, le Syndicat Mixte du Pays d'Albret a été désigné animateur du site Natura 2000 de la Gélise. Au 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Mixte a été rattaché à la nouvelle communauté de communes Albret Communauté, née de la fusion des trois communautés de communes du territoire. L'animatrice, Marine FONT, présente depuis le 1^{er} janvier 2016, travaille à temps plein sur l'animation du site.

Son poste est subventionné à 80% par l'Etat, via les fonds FEADER. Les 20% restants correspondent à de l'auto-financement, partagés entre Albret Communauté, chargé entre autre de la gestion du réseau hydrographique du bassin versant de la Gélise dans le Lot-et-Garonne, et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue pour les parties Gersoises et Landaises du site.

Ce présent bilan correspond à la troisième année d'animation. A ce titre, un bilan des trois années d'animation sera également présenté.



III. Rappel des enjeux et objectifs du document d'objectifs

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 de la Gélise sont les suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire
Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots (3260-5)	Agrion de Mercure – <i>Coenagrion mercuriale</i> (1044)
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130)	Gomphe de Graslin – <i>Gomphus graslinii</i> (1046)
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)	Cuivré des marais – <i>Lycaena dispar</i> (1060)
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4)	Damier de la Succise – <i>Euphydryas aurinia</i> (1065)
Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hydroclines (6430-B)	Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i> (1083)
Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest (6510-1)	Grand Capricorne – <i>Cerambyx cerdo</i> (1088)
Landes atlantiques fraîches méridionales (4030-8)	Lamproie de Planer – <i>Lampetra planeri</i> (1096)
Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun (5130-2)	Chabot – <i>Cottus gobio</i> (1163)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanearum</i> , <i>Salicion albae</i>) (91E0)*	Cistude d'Europe – <i>Emys orbicularis</i> (1220)
Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Grand Rhinolophe – <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304)
Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> (9230)	Loutre – <i>Lutra lutra</i> (1355)

* habitat prioritaire

Au total, le site Natura 2000 de la Gélise compte donc 11 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 est prioritaire, et 11 espèces d'intérêt communautaire, ou 12 si on compte le Vison d'Europe, dont l'habitat est favorable, mais qui n'est a priori plus présent sur le territoire.





Figure 2 : Agrion de Mercure



Figure 3 : Cistude d'Europe



Figure 4 : Loutre d'Europe

Afin de préserver ces habitats et ces espèces d'intérêt communautaire, 12 objectifs de développement durable ont été définis pour le site Natura 2000 de la Gélise :

- Objectif A : préserver et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (niveaux d'eau, circulation sédimentaire...)
- Objectif B : maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences de la faune et de la flore
- Objectif C : conserver/restaurer les zones humides
- Objectif D : limiter le dérangement des espèces et la dégradation des habitats (piétinement, déchets...)
- Objectif E : conserver/restaurer la ripisylve
- Objectif F : favoriser la restauration et la gestion des milieux ouverts et semi ouverts compatible avec la conservation des habitats et des espèces
- Objectif G : favoriser une gestion des milieux forestiers compatible avec la conservation des habitats et des espèces
- Objectif H : contrôler la prolifération des espèces exotiques envahissantes
- Objectif I : assurer la mise en œuvre du document d'objectifs
- Objectif J : contribuer à la compréhension des enjeux écologiques et faciliter leur prise en compte
- Objectif K : contribuer à la mise en cohérence des différents programmes d'aménagement ou de gestion de site et s'assurer de l'intégration des enjeux de biodiversité
- Objectif L : améliorer les connaissances du site et assurer les suivis nécessaires

Pour atteindre ces objectifs, 31 mesures ont été identifiées dans le document d'objectifs :

Code	Intitulé	Moyens disponibles
Mesure A1	Encourager la restauration, l'entretien, l'équipement des ouvrages hydrauliques de régulation des niveaux d'eau	Contrat ni-ni Subv. Agence de l'Eau
Mesure A2	Restauration sélective de la fonctionnalité de certaines annexes hydraulique à potentiel piscicole	Contrat ni-ni Subv. Agence de l'Eau

Mesure A3	Aménager les ouvrages routiers identifiés comme inadaptés au cheminement du Vison d'Europe	Contrat ni-ni
Mesure B1	Développer une gestion concertée des niveaux d'eau, mise en place d'un protocole d'ouverture/fermeture des vannes	Animation
Mesure C1	Promouvoir la restauration et l'entretien des étangs et des mares	Contrat ni-ni Contrat forestier MAEC Subv. Agence de l'Eau
Mesure C2	Maintenir des surfaces prairiales en zone inondable	MAEC
Mesure C3	Elargir les bandes enherbées	MAEC
Mesure C4	Entretien mécaniques des formations végétales hygrophiles	Contrat ni-ni MAEC
Mesure C5	Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau	Contrat ni-ni Subv. Agence de l'Eau
Mesure D1	Maîtriser la fréquentation dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement	Contrat ni-ni
Mesure E1	Entretien et restaurer les ripisylves, végétations de berge, et enlever de façon raisonnée les embâcles	Contrat ni-ni Contrat forestier MAEC Subv. Agence de l'Eau
Mesure E2	Mise en défens de la ripisylve et aménagement de points d'abreuvement sur les prairies pâturées en bordure de cours d'eau	Contrat forestier MAEC Subv. Agence de l'Eau
Mesure E3	Conserver ou créer de la ripisylve ou des bandes enherbées (ou de gel) au-delà des exigences réglementaires	Contrat forestier MAEC
Mesure F1	Favoriser la reconversion des cultures en prairies	MAEC
Mesure F2	Favoriser une gestion extensive des prairies	Contrat ni-ni MAEC
Mesure F3	Gestion des refus sur les prairies pâturées par un entretien mécanique	Contrat ni-ni
Mesure G1	Encourager les pratiques de régénération dirigées pour favoriser l'émergence du semis et de la régénération naturels	Contrat forestier
Mesure G2	Conserver les vieux chênes (gîtes d'espèces d'intérêt communautaire) sur les parcelles forestières	Contrat forestier
Mesure G3	Diversifier les habitats ou micro-habitats par ouverture ou réouverture des parcelles ou d'îlots	Contrat ni-ni Contrat forestier
Mesure G4	Réalisation de dégagements ou débroussaillments manuels à la place de dégagements ou débroussaillments chimiques ou mécaniques	Contrat forestier
Mesure H1	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Contrat ni-ni
Mesure H2	Aide au développement d'un réseau de lutte contre le Vison d'Amérique et à la mise en œuvre de cette lutte sur le terrain	Animation
Mesure I1	Faire émerger les contrats Natura 2000 puis assurer un soutien technique aux maîtres d'ouvrage	Animation
Mesure I2	Elaborer le plan agro-environnemental en collaboration avec les Chambres d'Agriculture et les services de l'Etat	Animation
Mesure I3	Informers les usagers du site sur la charte Natura 2000	Animation
Mesure J1	Informers les usagers, le public scolaire, les acteurs locaux et la population sur les enjeux liés à Natura 2000	Animation
Mesure J2	Assurer un partenariat avec les interlocuteurs des domaines du loisir, tourisme, sport, afin d'améliorer la prise en compte des habitats patrimoniaux dans leurs activités	Animation
Mesure K1	Veille générale sur le site : suivi des politiques publiques et analyse des projets vis-à-vis de la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Animation
Mesure L1	Mettre en place un tableau de bord de la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (indicateurs/bilan annuel)	Animation
Mesure L2	Suivre l'impact des mesures engagées sur les habitats et espèces visées en perspective de l'évaluation finale du document d'objectifs	Animation
Mesure L3	Améliorer les connaissances sur les populations animales et les herbiers aquatiques	Animation



IV. Missions de la structure animatrice

Les missions d'Albret Communauté, pour le volet Natura 2000, s'articulent autour des points suivants :

- Actions contractuelles pour la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : MAEC, contrats forestiers, contrats ni-ni, charte
- Aide technique pour les projets de gestion et de restauration des milieux naturels et pour les évaluations des incidences
- Information, communication, sensibilisation et animation de réseau
- Suivis scientifiques et techniques et amélioration des connaissances
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière, et animation de la gouvernance du site



Figure 5 : La Gélise sur la commune de Parleboscq

B. Gestion des habitats et des espèces



I. Les contrats et la charte Natura 2000

Deux contrats ont été déposés en 2018, auprès de la DDT 47 :

- le premier concerne la restauration d'un plan d'eau sur la commune de Réaup-Lisse, potentiellement favorable à l'accueil de la Cistude d'Europe. Cette action correspond à la mesure C5 du document d'objectif : chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau.

Un curage a été réalisé en fin d'année 2018, et un entretien de la végétation des berges est prévu pendant les 5 ans d'engagement.

Le montant total du contrat s'élève à 4 840 €.



Figure 6 : photos avant/après - curage d'un plan d'eau dans le cadre d'un contrat Natura 2000 - Commune de Réaup-Lisse

- Le deuxième concerne la création d'un plan d'eau, également sur la commune de Réaup-Lisse. Cette action correspond à la mesure C1 du document d'objectif : promouvoir la restauration et l'entretien des étangs et des mares.

La création du plan d'eau a été réalisée en décembre 2018, et un entretien est prévu les quatre années suivantes.

Le montant total du contrat s'élève à 10 360 €.

Cette mission représente 5 % du temps de travail pour l'année 2018.

II. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

En 2016, une grande partie du site Natura 2000 de la Gélise étant constitué d'espaces agricoles, un PAEC a été mis en place pour le territoire situé en Aquitaine, la partie située dans le Gers étant déjà concernée par le PAEC du Bas Armagnac, piloté par l'ADASEA du Gers depuis 2015.

Ce PAEC a été réactualisé en 2017 et en 2018. En 2018, le nombre de mesure a été limité à 5 :

Code mesure / Nom mesure	Couvert concerné	Engagements unitaires	Objectifs	Caractéristiques	Rémunération
AQ_GELI_HE05 : gestion extensive d'une prairie de fauche avec retard de fauche de 30 jours et absence de fertilisation azotée	Prairies	HERBE_03 HERBE_06	Maintenir et améliorer l'entretien des prairies de fauche de manière extensive par une fauche tardive et une absence de fertilisation azotée	Absence de fauche entre le 1 ^{er} mars et le 15 juin Interdiction de retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence totale d'apport de fertilisants azotés	204,33 €/ha/an
AQ_GELI_HE08 : gestion extensive d'une prairie pâturée	Prairies	HERBE_03 HERBE_04 OUVERT_02	Maintenir et améliorer l'entretien des prairies pâturées de manière extensive en supprimant les apports d'intrants et en limitant le chargement	Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction de retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Respecter un chargement maximal moyen annuel de 1,2 UGB/ha En cas de fauche : retard de 30 jours Elimination manuelle ou mécanique des rejets ligneux et autres végétaux indésirables ou envahissants	203,33 €/ha/an
AQ_GELI_HE12 : conversion d'une culture en prairie	Grandes cultures	COUVER_06 HERBE_03	Planter et maintenir des couverts herbacés pérennes pour améliorer la biodiversité et limiter l'impact des grandes cultures sur les cours d'eau	Mettre en place un couvert herbacé, en respectant ceux autorisés Maintenir le couvert pérenne et sa localisation initiale Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction du retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires	336,47 €/ha/an
AQ_GELI_GC02 : développer des cultures de légumineuses dans les systèmes irrigués	Grandes cultures	IRRIG05	Préserver la ressource en eau en réduisant les prélèvements et améliorer la qualité de l'eau en réduisant les apports d'azote Réduire l'érosion des sols	Implantation de deux cultures de légumineuses en substitution d'autres cultures irriguées sur chaque parcelle au cours des cinq ans d'engagement Implantation des cultures de légumineuses chaque année sur au moins 40 % de la surface engagée Interdiction de retour d'une culture de légumineuse dans l'assolement deux années successives Absence de fertilisation azotée sur la culture de légumineuses Présence d'une culture intermédiaire si la culture de légumineuses n'est pas suivie d'une culture d'hiver	171,25 €/ha/an
AQ_GELI_PE01 : entretien des mares et des plans d'eau	Plans d'eau	LINEA_07	Réaliser un entretien des mares et des plans d'eau situés en milieu agricole permettant de maintenir l'ensemble des rôles de ces milieux particuliers	Mettre en œuvre le plan de gestion réalisé par la structure animatrice Interdiction de colmatage plastique Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires	149,16 €/ha/an



Les parcelles éligibles sont les îlots PAC situés en Aquitaine inclus en totalité ou en partie, ou bordant le site Natura 2000 de la Gélise, soit environ 2300 ha ; la surface totale du territoire concerné par le PAEC étant de 4300 ha environ.

En 2018, il n'y a pas eu de réunion publique d'information à destination des agriculteurs, mais une plaquette d'information a été envoyée en même temps que les courriers ou mails d'information du dispositif (cf. annexe), aux 99 agriculteurs concernés.

Pour l'année 2018, 3 agriculteurs se sont engagés dans une MAEC, dont 1 dans les Landes et 2 dans le Lot-et-Garonne, pour une surface de 56,21 ha et un montant total de subvention par an de 15 497,95 €, soit 77 489,77 € pour les 5 années d'engagements. Chaque contractualisation a donné lieu à une visite de l'exploitation et notamment des parcelles engagées pour établir un diagnostic d'exploitation et de parcelles.

Voici le détail des contractualisations pour l'année 2018 :

Type d'agriculture	Commune	MAEC choisie(s)	Surface engagée	Subvention
Eleveur bovin	Réaup-Lisse (47)	AQ_GELI_HE08 : gestion extensive de prairies pâturées	7,04 ha	1431,44 €/an
Agriculteur céréalier	Nérac (47)	AQ_GELI_HE12 : conversion d'une culture en prairie	20,78 ha	6991,85 €/an
Agriculteur céréalier / Chevaux	Parleboscq (40)	AQ_GELI_HE05 : gestion extensive d'une prairie de fauche avec retard de fauche de 30 jours et absence de fertilisation azotée	4,01 ha	819,36 €/an
		AQ_GELI_HE08 : gestion extensive d'une prairie pâturée	14,63 ha	2974,72 €/an
		AQ_GELI_HE12 : reconversion d'une culture en prairie	9,75 ha	3280,58 €/an
Total			56,21 ha	15497,95 €/an

Cette mission représente 13 % du temps de travail pour l'année 2018.

Ceci inclus l'élaboration du PAEC, l'élaboration de la plaquette d'information, les rencontres avec les agriculteurs, les contacts avec les partenaires...

III. Les autres outils financiers

La Gélise et ses principaux affluents sont gérés par Albret Communauté pour la partie située en Lot-et-Garonne et par le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue pour la partie située dans le Gers et dans les Landes. A ce titre, ils perçoivent des financements de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des Conseils Régionaux, des Conseils Départementaux et des Communes pour mener à bien les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau.

Albret Communauté est doté d'un Plan Pluriannuel de Gestion qui a été déclaré d'intérêt général (DIG) par arrêté préfectoral le 20 juillet 2016, et qui fait suite au précédent programme 2006-



2016. Celui-ci fixe le programme des travaux envisagés pour les 5 années à venir, reconductible pour 5 ans.

Cette année, les travaux sur la Gélise ont été effectués sur 9,4 km de berges du moulin d'Estabaque (Andiran) à Sainte Catherine (Réaup-Lisse). Le montant total des travaux s'élève à 46 646,40 €.

Dans le Gers et les Landes, des travaux d'entretien de la végétation de berge et d'enlèvement raisonné des embâcles ont eu lieu de fin septembre à fin octobre 2018 dans le cadre d'une DIG simplifiée sur tout le linéaire de la Gélise (exceptées les communes de Lupiac et de Dému, non adhérentes), soit 83,41 km de berges, afin de rattraper le retard accumulé compte-tenu de l'absence de DIG jusqu'alors.

Ces travaux sont gérés par les techniciens de rivière des deux structures avec lesquels l'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise travaille de manière coordonnée.



C. Aide technique – Evaluation des incidences



Cette mission a pour but d'encadrer les propriétaires privés sur les actions qu'ils souhaitent mettre en place dans le site Natura 2000 de la Gélise.

Ainsi, l'animatrice du site a rencontré un certain nombre de propriétaire afin de les conseiller sur leurs actions, les sensibiliser sur les impacts potentiels sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ou les aider à réaliser des évaluations d'incidence. A chaque fois, une information sur les contrats susceptibles de les intéresser a été donnée, ainsi que des informations sur la charte Natura 2000.

La liste des propriétaires/structures figure dans le tableau ci-dessous.

Type de propriétaire	Commune	Projet
Collectivité	Lot-et-Garonne (47)	Aménagement d'une voie verte – Evaluation d'incidence
Collectivité	Lot-et-Garonne (47)	Aménagement d'une voie verte – Evaluation d'incidence
Collectivité	Landes (40)	Aménagement d'une voie verte – Evaluation d'incidence
Entreprise	Andiran (47)	Aide pour une évaluation d'incidence : construction d'un bâtiment
Propriétaire privé	Barbaste (47)	Conseil de gestion – Entretien de la ripisylve
Propriétaire privé	Escalans (40)	Création d'un réseau de mares favorables à la Cistude d'Europe notamment
Propriétaire privé	Réaup-Lisse (47)	Conseils sur la réglementation
Propriétaire privé	Réaup-Lisse (47)	Conseils sur la cohabitation avec des chauves-souris
Entreprise	Saint-Pé-Saint-Simon (47)	Aide pour une évaluation d'incidence : premières plantations
Propriétaire privé	Saint-Pé-Saint-Simon (47)	Adaptation de la gestion d'une prairie
Propriétaires privés	Barbaste (47), Nérac (47), Réaup-Lisse (47), Andiran (47), Mézin (47), Sos (47), Sainte-Maure-de-Peyriac (47), Saint-Pé-Saint-Simon (47)	Aide sur la mise en place d'un protocole d'ouverture/fermeture coordonnées des vannes de moulins
Propriétaire privé	Sainte-Maure-de-Peyriac (47)	Conseils pour l'entretien d'un plan d'eau et de ses berges
Propriétaire privé	Labarrère (32)	Conseils de gestion de milieux naturels (peupleraie, coteau calcaire, ripisylve)

Cette mission représente 7 % du temps de travail pour l'année 2018.



D. Information, communication, sensibilisation



Les missions de sensibilisation et de communication occupent une place importante dans le travail de l'animatrice, pour faire connaître le site et pour sensibiliser les acteurs, les partenaires, le grand public et les scolaires à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires.

I. Création/Mise à jour d'outils de communication

Les différents supports de communication créés les années précédentes ont été actualisés et/ou reconduits cette année :

- le site Internet, créé en partenariat avec l'ATEN. Il est visible à l'adresse <http://gelise.n2000.fr> et regroupe toutes les informations sur Natura 2000 et sur le site de la Gélise. Les supports de communication y sont disponibles en téléchargement, ainsi que le document d'objectifs, les comptes rendus de réunions/comité de pilotage ou autres documents utiles. Les actualités du site Natura 2000 de la Gélise y figurent également.



- la lettre d'information, composée de 4 pages A4. Le quatrième numéro est sorti en décembre 2018, il contenait des informations sur la charte du site Natura 2000 de la Gélise, ainsi qu'un zoom sur l'Agrion de Mercure. Les tirages ont été effectués à 1000 exemplaires pour un montant de 214,56 € TTC. Les lettres ont été distribuées en mairie et laissées à disposition des usagers.

Comme dit précédemment, une plaquette d'information sur les MAEC a également été réalisé en 2018, afin d'informer les agriculteurs sur le dispositif (cf. annexe).

Cette mission représente 9 % du temps de travail pour l'année 2018.



II. Sensibilisation des Elus et du grand public

Les Elus sont régulièrement informés du travail effectué dans le cadre de Natura 2000, principalement via des mails ou des échanges avec les Présidents ou Vice-Présidents d'Albret Communauté et du Syndicat des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue.

En 2018, l'animatrice a également présenté Natura 2000 aux Elus du Lot-et-Garonne lors des Commissions Environnement du 1^{er} février, du 2 août et du 20 décembre.

L'animatrice a également participé à la Garenne Partie de Nérac, éco-festival qui permet aux acteurs locaux de communiquer sur le développement durable et le respect de l'environnement. Le 7 avril, elle a encadré une randonnée nature / présentation de la Cistude sur le site de Ste Catherine à Réaup-Lisse. Une quinzaine de personnes étaient présentes. Le 8 avril, elle a tenu un stand, mais le temps n'était pas au rendez-vous et le public non plus.

Le 7 juillet, l'animatrice a co-animé avec le CEDP 47 (Centre d'Etude et de Découverte du Paysage) une randonnée nature entre les communes de Réaup-Lisse et de Mézin ; 4 personnes étaient présentes.

Le 9 septembre, l'animatrice a tenu un stand lors des Automnales de Mézin. Sa présence a permis de prendre contact avec un certain nombre de partenaires (médiathèque, associations), et de sensibiliser un certain nombre de personnes résidants dans ou à proximité du site Natura 2000 de la Gélise.

Le 30 septembre a eu lieu la fête de la Saint-Simon. Comme en 2016, la commune a sollicité l'animatrice pour animer la randonnée du matin. Une vingtaine de personnes étaient présentes.



Figure 7 : Au départ de la randonnée nature à l'église de Saint Simon – 30/09/2018

Cette mission représente 9 % du temps de travail pour l'année 2018.

III. Sensibilisation des scolaires

La sensibilisation des scolaires est une mission importante du travail d'animateur Natura 2000, car elle permet de communiquer sur la préservation des espèces et des habitats du site Natura 2000 de la Gélise non seulement auprès des enfants, mais également auprès des parents de façon indirecte. Il s'agit d'un public très local qui vit dans ou à proximité du site, et qui est donc susceptible de s'engager dans la démarche Natura 2000.

En 2018, l'animatrice a organisé 11 animations auprès des scolaires :

- le 8 février : animation pour la journée mondiale des zones humides, en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche et des Milieux Aquatiques du Lot-et-Garonne, auprès de l'école de Montesquieu.



Figure 8 : animation auprès de l'école de Montesquieu - 08/02/2018

- le 27 février : animation auprès d'une classe de maternelle de l'école de Lavardac, sur la faune des cours d'eau.



Figure 9 : animation auprès de l'école de Lavardac - 27/02/2018

- le 1^{er} mars : animation auprès d'une classe de troisième du collège de Mézin sur les mares, en préambule à une action de création de mare pédagogique qui aurait dû se faire en suivant mais qui a été reportée en 2019.

- le 22 mars : animation auprès de l'école de Réaup-Lisse sur le thème de la Cistude d'Europe. Un compte-rendu réalisé par les élèves a été fait à l'issue de cette intervention.
- le 15 mai : animation auprès des collèges du territoire autour de la découverte des métiers liés à l'environnement, du site Natura 2000 de la Gélise et des petites bêtes de l'eau.
- le 24 mai : animation auprès de l'école de Barbaste, dans le cadre de la Fête de la Nature. Cette animation s'est déroulée à Ste Catherine, sur la commune de Réaup-Lisse. 4 ateliers étaient proposés aux élèves : découverte de la Cistude d'Europe, découverte de la faune et de la flore des cours d'eau, initiation à la pêche, en partenariat avec l'AAPPMA de Mézin et un rallye nature.



Figure 10 : animation auprès de l'école de Barbaste - 24/05/2018

- le 25 mai : animation auprès de l'école maternelle de Manciet, à la découverte des petites bêtes des cours d'eau, là encore dans le cadre de la fête de la nature.
- le 14 juin : animation auprès de l'école maternelle de Barbaste, à la découverte de la faune des cours d'eau.
- le 19 juin : animation auprès de jeunes préparant une spécialité environnement pour le BAFA. Le but était de leur faire découvrir comment monter une animation en lien avec l'environnement.

- le 22 août : animation auprès de la maison des jeunes de Lavardac, organisée en partenariat avec le Lion's Club de l'Albret. Les jeunes ont participé à un chantier de nettoyage de rivière sur la Gueyze le matin et à un rallye nature l'après-midi.



Figure 11 : nettoyage de la Gueyze - 22/08/2018

- le 13 novembre : animation auprès de la classe de quatrième du collège de Mézin, en partenariat avec le technicien de rivière, à la découverte des travaux en rivière, de la faune et de la flore typique des cours d'eau, et des zones humides.

Cette mission représente 12 % du temps de travail pour l'année 2018.

IV. Animation de réseau

Cette partie concerne à la fois la prise de contact ainsi que la communication auprès des différents partenaires et la participation à la vie du réseau Natura 2000.

Natura 2000 étant un réseau, il est important de communiquer avec les autres animateurs afin d'échanger sur les actions mises en place dans les différents sites. Ainsi, des échanges par mail ont lieu régulièrement, et des journées techniques sont mises en place, soit par les services de l'Etat, soit par les animateurs directement.

Cette année, l'animatrice a participé à une réunion organisée par la DREAL à l'échelle de l'ancienne Région Aquitaine à Bazas en Gironde le 15 mars.

Les 8 et 9 novembre, un séminaire organisé par la DREAL à l'échelle de la nouvelle région a été organisé.

Cette mission représente 7 % du temps de travail pour l'année 2018.

E. Amélioration des connaissances / Suivis scientifiques et techniques



Ces actions concernent l'amélioration des connaissances, la veille sur le terrain et les formations.

L'amélioration des connaissances porte principalement sur les espèces et les habitats naturels présents, ainsi que sur le territoire. L'animatrice a également participé à des rencontres techniques, des séminaires ou des formations :

- comment monter une animation « réaliser un coin nature » – Au Fil des Séounes – 27/03/2018
- sortie botanique – CBNSA – 07/06/2018
- partage des données faune – OAFS – 27/08/2018
- connaître et lutter contre l'Ambrosie – ARS – 18/09/2018
- espèces forestières et gestion – FOGEFOR – 19/10/2018
- utilisation du kit carto – CBNSA – 23/11/2018
- connaître et lutter contre le Moustique tigre – ARS – 06/12/2018
- séminaire zones humides – ADASEA 32 – 11/12/2018

L'animatrice communique régulièrement avec d'autres animateurs Natura 2000 ou d'autres structures, afin d'échanger sur des procédures ou des programmes en cours.

La veille de terrain a consisté principalement à vérifier qu'il n'y ait pas de problèmes sur des zones "sensibles", à aller voir des zones signalées par des propriétaires ou des communes, et à suivre les chantiers d'entretien des cours d'eau menés par les techniciens de rivière.

Cette mission représente 18 % du temps de travail pour l'année 2018.

Se référer à la partie H. Synthèse pour plus de détails.



F. Veille à la cohérence des politiques publiques et du programme d'actions



Un des rôles de l'animatrice Natura 2000 est de veiller à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site.

Ainsi, lors de rencontres avec des collectivités, des partenaires, des gestionnaires ou des propriétaires privés, un rappel de la réglementation est effectué, afin que leurs projets soient en cohérence avec la préservation du site Natura 2000 de la Gélise.

L'animatrice a également représenté Natura 2000 lors de réunions techniques liées à d'autres projets de territoire :

- trajet de la Scandibérique, véloroute qui passe en Albret, et notamment dans le site Natura 2000 sur les communes de Réaup-Lisse et Mézin.
- aménagement d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée qui longe ou traverse le site Natura 2000 sur les communes de Mézin, Sos et Sainte-Maure-de-Peyriac.
- élaboration du SCOT de l'Albret.

Ces projets conduisent parfois à l'élaboration d'évaluation des incidences (cf. partie C).

Elle est aussi en contact avec les techniciens rivière de son secteur afin de vérifier la compatibilité de leurs travaux avec la préservation du site Natura 2000 de la Gélise.

Cette mission représente 6 % du temps de travail pour l'année 2018.



G. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance



I. Organisation de la gouvernance du site

Un comité de pilotage a eu lieu le 6 mars 2018 sur la commune de Saint-Pé-Saint-Simon. Un bilan des actions de l'année 2017 a été présenté, et la charte du site Natura 2000 de la Gélise, actualisée en 2017, a été validée.

La préparation et l'animation du comité de pilotage représente 5 % du temps de travail pour 2018.

L'actualisation de la charte du document d'objectif a nécessité 1 % du temps de travail en 2018.

II. Autres actions

Certaines actions ne rentrent pas dans le cadre des actions présentées précédemment, et sont donc classées en "divers" dans la répartition du temps de travail de l'animatrice. Cela concerne par exemple l'encadrement des stagiaires.

L'administratif propre à la structure porteuse fait également partie de ces autres actions, ainsi que la rédaction de ce présent bilan et les demandes de subventions associées.

Pour plus de détails, se référer à la partie H. Synthèse.

Ces actions représentent 9 % du temps de travail pour l'année 2018.



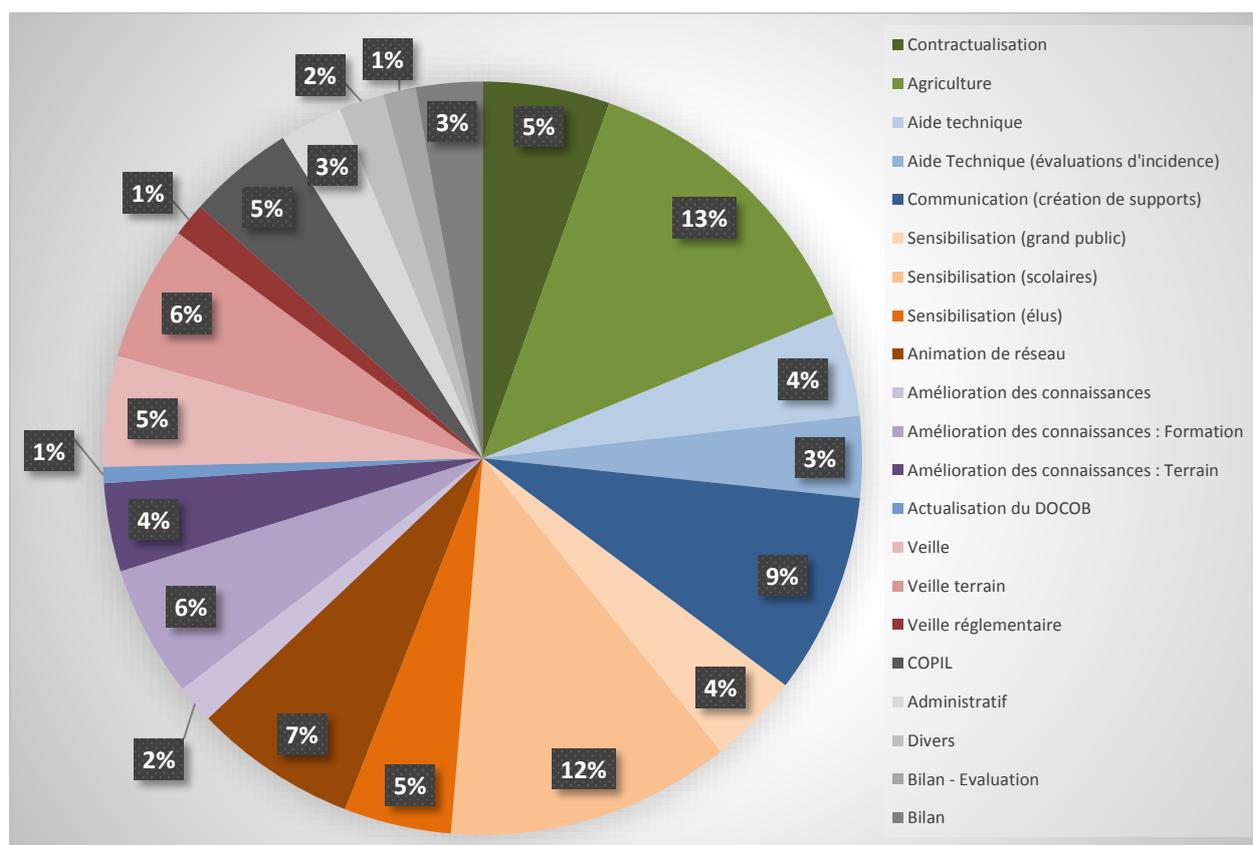
H. Synthèse



I. Répartition du temps de travail

Au cours de cette année, l'accent a été mis sur les actions de communication/sensibilisation et sur la contractualisation auprès des agriculteurs et des propriétaires privés. Les suivis, l'amélioration des connaissances, les actions de veille et l'aide technique occupent également une part non négligeable du travail de l'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise.

Le temps de travail présenté ci-dessous correspond à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.



II. Avis global sur les actions menées

Les actions menées en 2018 sont en cohérence avec le programme prévisionnel et les grands axes établis en comité de pilotage.

Les actions de communication et de sensibilisation occupent toujours la majeure partie du temps de travail de l'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise (30 %), et notamment auprès des scolaires, conformément à ce qui avait été défini par les derniers comités de pilotage.



La contractualisation avec les agriculteurs occupe également toujours une part importante du temps de travail (13 %), avec la mise à jour du PAEC, la prise de contact avec les agriculteurs, et les actions de contractualisation proprement dites (diagnostic d'exploitation, choix des MAEC...). La mise à jour du PAEC pour 2019 est également incluse dans ce temps de travail puisque les dates des appels à projet ont été avancées.

Le temps de travail dédié à la contractualisation avec les propriétaires privés a quant à lui augmenté (5 %) avec la signature de deux contrats Natura 2000 cette année.

La part dédiée à l'aide technique (7 %) et à l'amélioration des connaissances (12 %) est relativement stable par rapport aux années précédentes.

Le suivi des actions et la veille prennent une part plus importante du travail (12 %), liées aux actions mises en place les années précédentes et à la plus grande visibilité du site Natura 2000 et de l'animatrice après 3 ans d'animation.

Le côté administratif, incluant les bilans et autres, occupent 9 % du temps de travail. C'est une part non négligeable du travail de l'animatrice, mais indispensable puisqu'il n'est pas délégué.

III. Avis global sur les résultats obtenus

En 2018 :

- 3 agriculteurs se sont engagés dans une/des MAEC, pour une surface de 56,21 hectares et un montant de 77 489,77 € (sur 5 ans), subventionné par l'Europe (fonds FEADER) et l'Etat (ministère de l'Agriculture).
- 2 contrats non agricole non forestier ont été signés et mis en œuvre, pour un montant de 15 200 € (sur 5 ans), subventionné par l'Europe (fonds FEADER) et l'Etat (ministère de l'environnement).
- 1 site Internet est mis à jour régulièrement.
- 1 lettre Natura 2000 a été créée et diffusée via les mairies.
- 3 articles sont parus dans les journaux locaux concernant les actions menées sur le site (cf. annexe).
- 3 randonnées nature ont été mises en place, touchant une trentaine de personnes.
- 2 animations de stands ont été effectuées.
- 3 réunions d'avancement ont été organisées avec les élus référents du bassin versant de la Gélise dans le Lot-et-Garonne.
- 11 établissements scolaires, soit environ 350 élèves, ont bénéficié d'actions de sensibilisation à la préservation du site Natura 2000 de la Gélise.



- toutes les communes (27) concernées par le site Natura 2000 de la Gélise sont régulièrement informées des actualités et des actions mises en place.
- 13 propriétaires ou porteurs de projet (collectivité principalement) ont été rencontrés pour une aide technique sur un projet ou sur une évaluation d'incidence.
- des échanges réguliers avec les services de l'Etat ont lieu, permettant une meilleure compréhension du contexte local et réglementaire.
- 2 réunions rassemblant les animateurs du réseau Natura 2000 ont été suivies par l'animatrice.
- 1 réunion de comité de pilotage a été menée, rassemblant 42 personnes.

Ces chiffres semblent tout à fait en cohérence avec le programme prévisionnel élaboré fin 2017 ainsi qu'avec les axes prioritaires d'action définis par les précédents comités de pilotage.

IV. Bilan des trois années d'animation

Contractualisation

- 20 agriculteurs engagés dans des MAEC, pour une surface de 234,03 ha et un montant total de 309 218,01 €, subventionné par l'Europe (fonds FEADER) et l'Etat (ministère de l'Agriculture)
- 2 contrats non agricole non forestier ont été signés, pour un montant de 15 200 €, subventionné par l'Europe (fonds FEADER) et l'Etat (ministère de l'environnement)
- 3 chartes ont été signées, pour une surface d'environ 46 hectares

Aide technique / Evaluation des incidences

- 32 propriétaires ou porteurs de projet ont été rencontrés pour une aide technique sur un projet ou sur une évaluation d'incidence

Communication

- 1 site Internet a été créé et est mis à jour régulièrement
- 1 plaquette d'information a été créée et a été largement diffusée (2500 exemplaires)
- 4 lettres Natura 2000 ont été créées et diffusées par mail, dans les mairies et chez les partenaires (1000 exemplaires par lettre)
- des supports pédagogiques (puzzles, mallette pédagogique) ont été créés et sont utilisés principalement auprès des scolaires
- 11 articles parus dans les journaux locaux concernant les actions menées sur le site Natura 2000 de la Gélise
- 11 panneaux à destination des signataires de charte ou de contrat ont été distribués
- au moins 3 articles ont été publiés dans les bulletins municipaux concernant la démarche Natura 2000 et les actions menées sur le site

Sensibilisation



- 10 randonnées nature ont été mises en place, touchant 90 personnes
- 4 animations de stands ont été effectuées, touchant environ 60 personnes
- 6 réunions d'avancement ont été organisées avec les élus référents du bassin versant de la Gélise, permettant de sensibiliser pratiquement toutes les communes concernées par le site Natura 2000
- 3 participations à des conseils municipaux ont permis d'informer environ 35 élus à la démarche Natura 2000
- 23 établissements scolaires, soit environ 720 élèves, ont bénéficié d'actions de sensibilisation à la préservation du site Natura 2000 de la Gélise
- toutes les communes (27) concernées par le site Natura 2000 de la Gélise sont régulièrement informées des actualités et des actions mises en place

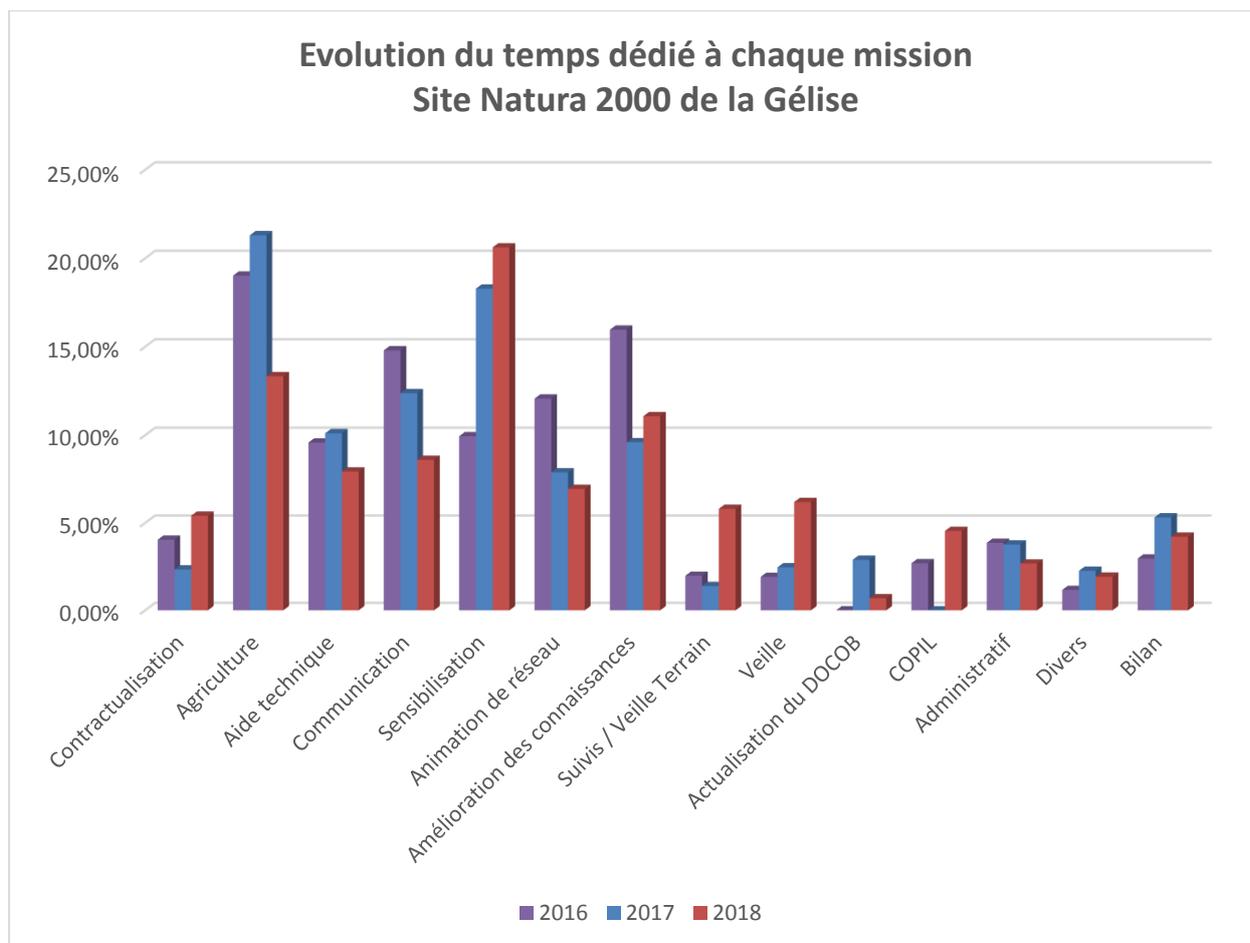
Animation de réseau

- des échanges réguliers avec les services de l'Etat ont lieu, permettant une meilleure compréhension du contexte local et réglementaire
- 6 réunions rassemblant les animateurs du réseau Natura 2000 ont été suivies par l'animatrice

Gestion administrative et financière

- 2 réunions de comité de pilotage ont été menées, touchant 74 personnes





V. Perspectives pour l'animation future

La dynamique impulsée par l'animation ces trois dernières années a permis de bien ancrer les différentes missions sur le site Natura 2000 de la Gélise. Ainsi, le temps dédié à chaque action sera certainement relativement stable dans les années à venir.

Se référer au programme prévisionnel d'action pour plus de détails.



Annexes



Plaquette d'information sur les MAEC



Les mesures agro-environnementales et climatiques sur le site Natura 2000 de la Gélise en Aquitaine



Que sont les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ?

Outil majeur du Plan de Développement Rural, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) visent à :

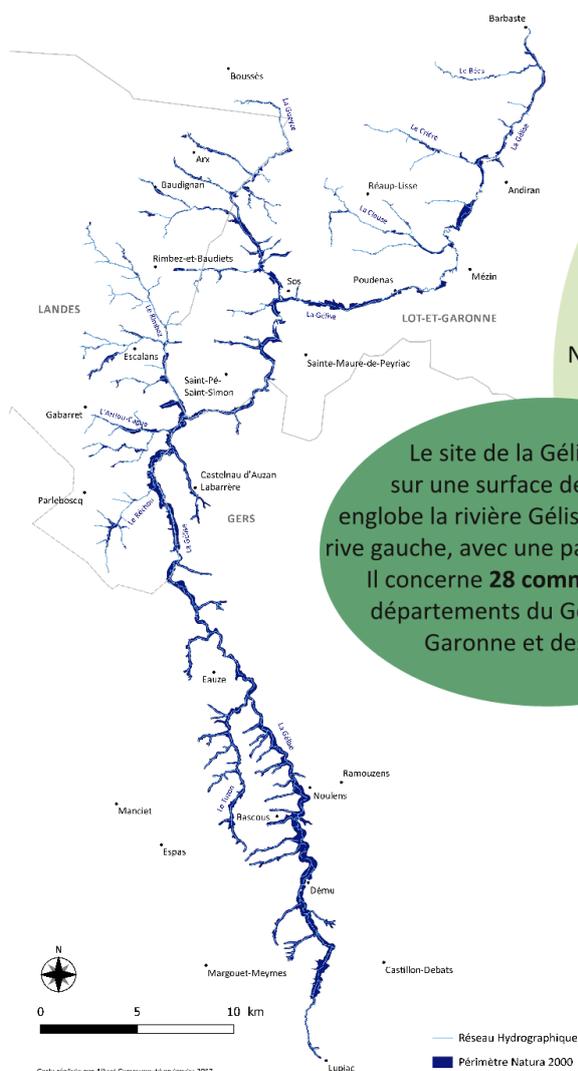
- **maintenir les pratiques agricoles adaptées** et la préservation d'espèces et d'espaces remarquables,
- encourager les **changements de pratiques respectueux** de l'environnement et **économiquement rentables** à terme.

Depuis 2016, les personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole peuvent signer des MAEC sur les îlots PAC inclus en totalité ou en partie, ou bordant le site Natura 2000 de la Gélise, en Aquitaine*.

La démarche est **volontaire**, il n'y a aucune obligation de signer un contrat.

En cas d'engagement, le cahier des charges de la mesure choisie doit être respecté pendant 5 ans, donnant droit à une **compensation financière**.

* en Occitanie, l'opérateur pour la signature des MAEC sur le site Natura 2000 de la Gélise est l'ADASEA du Gers (05 62 61 79 50)



Natura 2000 est un **réseau européen d'espaces naturels** identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. C'est aussi un **réseau d'acteurs** qui travaille dans la **concertation** pour améliorer l'état de conservation des milieux naturels et préserver les espèces.

Natura 2000 n'a pas pour but de mettre la nature sous cloche mais d'encourager, sur la base du **volontariat**, un degré d'activité économique qui soit durable et compatible avec les exigences des habitats et des espèces pour lesquels ces sites sont désignés.

En France, avec plus de 1700 sites, Natura 2000 couvre 6,8 millions d'hectares soit plus de 12% du territoire terrestre.

Le site de la Gélise s'étend sur une surface de **3800 ha** et englobe la rivière Gélise et ses affluents rive gauche, avec une partie du lit majeur. Il concerne **28 communes** dans les départements du Gers, du Lot-et-Garonne et des Landes.

Qui contacter ?

Marine FONT, Animatrice Natura 2000

Albret Communauté

1 rue du Moulin des Tours

47600 Nérac

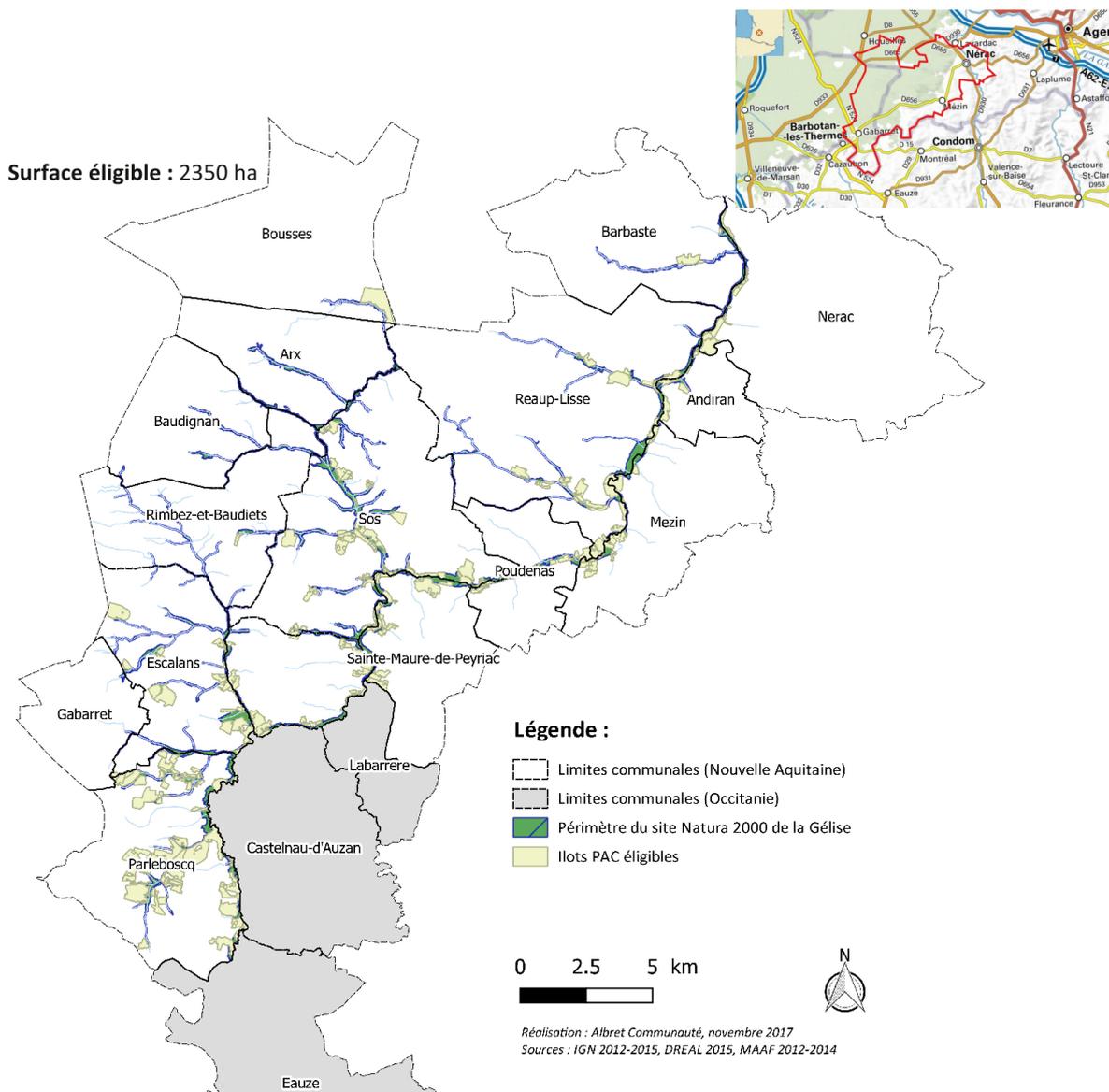
05 53 97 64 25 / 06 43 75 94 13

mafont@albretcommunaute.fr

<http://gelise.n2000.fr>



Les parcelles éligibles



Quelques chiffres

En 2016, 8 agriculteurs se sont engagés dans des MAEC (6 dans les Landes, 2 dans le Lot-et-Garonne) pour une surface de 100 ha et un montant de subvention de 4 645 € par an.

En 2017, 9 agriculteurs se sont engagés dans des MAEC (4 dans les Landes, 5 dans le Lot-et-Garonne) pour une surface de 77 ha et un montant de subvention de 19 015 € par an.



En 2018, 5 mesures disponibles



	AQ_GELI_HE05	AQ_GELI_HE08	AQ_GELI_HE12	AQ_GELI_GC02	AQ_GELI_PE01
Objectifs de la mesure	Permettre aux espèces végétales et animales d'accomplir leur cycle reproductif	Lutter contre le surpiétinement Maintenir l'ouverture des milieux	Créer des zones refuges pour la faune et la flore Limiter les phénomènes d'érosion Préserver la qualité des eaux	Réduire les prélèvements en eau Préserver la qualité des eaux	Maintenir ces écosystèmes spécifiques ainsi que les fonctions qu'ils remplissent : biodiversité, qualité des eaux, régulation de l'eau...
Eligibilité	Surfaces en herbe gérées principalement par fauche	Surfaces en herbe gérées principalement par pâturage	Surfaces déclarées en terres arables l'année précédent la demande	Terres arables de l'exploitation	Plans d'eau de moins de 0,5 hectares présents sur les surfaces agricoles
Engagements principaux	- enregistrement des interventions - absence totale d'apports de fertilisants azotés - interdiction de retournement - interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires - fauche autorisée du 15 juin au 1er mars	- enregistrement des interventions - absence totale d'apports de fertilisants azotés - interdiction de retournement - interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires - respect du chargement maximal moyen annuel de 1,2 UGB/ha et du chargement instantané de 1 UGB/ha en période hivernale - élimination des refus de pâturage	- enregistrement des interventions - absence totale d'apports de fertilisants azotés - interdiction de retournement - interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires - respecter les couverts autorisés et les implanter avant le 15 mai de l'année du dépôt de la demande (sauf si culture d'hiver en place)	- enregistrement des interventions - implantation de deux cultures de légumineuses en substitution d'autres cultures irriguées - absence de fertilisation azotée sur la culture de légumineuse - présence d'une culture intermédiaire si la culture de légumineuse n'est pas suivie d'une culture d'hiver	- enregistrement des interventions - élaboration et mise en oeuvre d'un plan de gestion - réalisation des interventions du 1er septembre au 31 octobre - interdiction de colmatage plastique - interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires
Montant	204,33 € / ha / an	203,33 € / ha / an	336,47 € / ha / an	171,25 € / ha / an	149,16 € / plan d'eau



Articles de presse

29/05/2018

À la découverte d'un site classé Natura 2000 - Sud Ouest.fr

À la découverte d'un site classé Natura 2000

Publié le 29/05/2018 à 3h55 par Francis Sigl.

0



Les ateliers pêche appréciés par les jeunes scolaires. PHOTO F. S.

PREMIUM Les élèves de l'école élémentaire de Barbaste ont investi le moulin de Sainte-Catherine pour partir à la découverte du patrimoine naturel.

Jeudi, l'animatrice Natura 2000 d'Albret Communauté, Marine Font, a organisé une journée dans le cadre de la Fête de la nature qui est une journée nationale pour faire découvrir et sensibiliser le public à la nature et à sa préservation.

Afin de faire découvrir le site Natura 2000 (lire par ailleurs) de la Gélise et les animaux qui y vivent à l'école élémentaire de Barbaste, dirigée par Laure Gauthier, les élèves ont envahi le magnifique cadre du moulin de Sainte-Catherine à Réaup-Lisse, participant à l'opération. Une expérience déjà conduite l'année précédente, et qui permet à la centaine d'élèves et aux nombreux accompagnants de découvrir le territoire de l'Albret. Sur la Gélise, on trouve, par exemple, la cistude d'Europe (tortue), la loutre, le grand rhinolophe (une chauve-souris), l'agrion de Mercure, le gomphe de graslin (libellule), le cuivré des marais ou encore le Damier de la succise (papillon).

Quatre ateliers

Une journée qui ne se présentait pas sous de bons auspices en raison d'un temps capricieux, mais les écoliers ont gardé leur bonne humeur. Par rotation, tout au long de la journée, quatre ateliers étaient proposés aux élèves. Ils ont fait en autonomie un rallye nature, à l'aide de cartes indiquant les 36 balises sur lesquelles une question était posée. Marine Font encadrait l'atelier sur la cistude d'Europe, tortue indigène menacée. Cécile Dupoutsm technicienne rivière d'Albret Communauté, a fait découvrir les petites bêtes de l'eau (larves d'insectes, crustacés...). Enfin, un atelier d'initiation à la pêche à la ligne a eu lieu, encadré par le président de l'Association de pêche de Mézin, Jean-Paul Lanave. Seul regret, les petits poissons n'étaient pas au rendez-vous.

Figure 12 : Sud-Ouest, 24/05/2018



Bassin de la Gélise : les élèves mis à contribution

Désigné site Natura 2000 en 2004, le bassin de la Gélise et ses affluents représentent environ 3 800 hectares dont 1 700 en Albret. Un habitat et des espèces protégés grâce aux acteurs du territoire (agriculteurs, propriétaires présents sur le site, Albret Communauté et le syndicat d'Aménagement des Bassins de la Gélise et de l'Isaute), à l'application d'une charte et aux animations de sensibilisation. Le 6 mars dernier, à Saint-Pé-Saint-Simon, les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 se sont réunis autour de Marine Font, animatrice Natura 2000, pour faire le bilan 2017 et établir la programmation 2018.



Marine Font intervenant régulièrement auprès des élèves de l'Albret. Photo D.D.

Marine Font est animatrice Natura 2000 pour le site de la Gélise, allant du Gers au Lot-et-Garonne en passant par les Landes. Ses missions : promouvoir la protection du site et

communiquer auprès de la population locale. « La désignation Natura 2000 était mal vue au début. Les agriculteurs et propriétaires présents sur le site ont cru qu'ils allaient être expropriés. Au

contraire, il faut le voir comme un label de territoire soulignant les bonnes pratiques d'équilibre entre exploitations et environnement déjà en place », défend-elle. En plus de devoir convaincre les agriculteurs d'adhérer pour cinq ans à la charte Natura 2000, sorte de contrat de gestion, et à changer leur pratique en convertissant leur culture en prairie, Marine Font multiplie les animations à destination du grand public. Randonnées nature, lettres d'informations, participation à la Garenne Partic, site internet... 2017 fut l'année de la communication. 2018 sera celle de la sensibilisation, notamment auprès des scolaires.

Des projets éducatifs en cours

Régulièrement l'animatrice amène les élèves de l'Albret en sortie, à la

découverte de l'environnement et les sensibilise à sa protection. « La communication auprès des enfants est plus simple. Ils n'ont pas d'idées préconçues. Et cela nous permet aussi de toucher les parents », explique Marine Font.

Ainsi, un premier projet éducatif a vu le jour en 2017 avec le collège de Mézin et devrait se concrétiser dès la rentrée avec la restauration d'une mare. « La bêche est percée et donc il n'y a plus d'eau. Nous allons la remplacer et l'aménager de manière à recréer un petit espace de biodiversité. » Quant aux élèves de l'école élémentaire de Réaup-Lisse, ils ont commencé à étudier la cistude, petite tortue présente sur le site de la Gélise, et pourront l'observer lors d'une sortie sur site qui sera organisée l'année prochaine.

Marina Paris

Figure 13 : 47 Infos, 31/05/2018

Nettoyage d'hiver pour la Gélise

19 décembre 2018

Par 47infos



Que
recherchez-
vous? _____

Ecrivez puis tapez

Feuilleter le
magazine _____



Des travaux d'entretien des berges de la Gélise sont actuellement en cours à Nérac. Réalisé par le service environnement, GEMAPI d'Albret Communauté et trois entreprises, ce nettoyage vise à préserver le milieu naturel des cours d'eau du territoire : la Gélise, l'Osse, l'Auvignon et leurs affluents.

Élagage, allègement de certains arbres, abattage des bois morts, enlèvement du bois déjà tombé dans la rivière... le service environnement, GEMAPI en charge de la gestion des cours d'eau du territoire ainsi que trois entreprises de l'Albret et du Gers, sont à pied d'œuvre en cette fin d'année autour de la ripisylve de la Gélise. La ripisylve, c'est le nom donné à la végétation des berges d'un cours d'eau. Son entretien prévient la formation d'encombres ou amas de bois dans le lit des cours d'eau et/ ou ouvrages tels que les seuils de moulins et piles de pont. Avec pour conséquences, des débordements ou la mise en danger de l'équilibre du milieu par la prolifération d'espèces invasives, la fragilisation des berges, le réchauffement des eaux et donc un risque de disparition de la faune et de la flore.



Dans le respect du milieu naturel

Sur la Gélise, classée Natura 2000, l'enjeu est « *patrimonial* » : la rivière abrite notamment la loutre d'Europe et la cistude d'Europe (tortue d'eau douce). Ces travaux se font donc dans le respect de cette faune et de son habitat. « *Il est nécessaire de préserver une certaine quantité de bois morts, à condition qu'ils ne risquent pas d'être emportés par une crue, car c'est primordial pour la*



biodiversité, explique Cécile Dupouts, technicienne rivière-GEMAPI. *Le bois mort est un support de vie et de nourriture pour de nombreux insectes, à la base de la chaîne alimentaire.* » C'est également dans le but de respecter cet équilibre de vie que les travaux sont réalisés à cette saison, afin de profiter du repos végétatif et éviter la période de reproduction de la plupart des espèces.

Un programme jusqu'en 2025

Inscrit dans le plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Gélise, le programme d'entretien et de gestion de la Gélise, débuté en 2006, s'étend jusqu'en 2025, avec des contrats renouvelés tous les cinq ans. Cette année, sur la Gélise, les travaux ont concerné 9,3 km de berges, soit 4,65 km de rivière, entre le seuil du moulin d'Estabaque (commune de Réaup-Lisse et Andiran) et le seuil du moulin de Sainte-Catherine (communes de Nérac, Réaup-Lisse et Andiran). Le Larebuson, qui se jette dans la Gélise au niveau du bourg de Barbaste, a également fait l'objet de travaux entre le pont de la D655 et la confluence, soit sur 3,95 km de ruisseau (ou 7.9 km de berges). Ce tronçon concerne les communes de Barbaste et Lavardac.

La totalité des travaux s'élève à plus de 72 000€, subventionnés à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Adour-Garonne, le département, et la région Nouvelle Aquitaine.

Marina Paris

Figure 14 : 47 Infos, 19/12/2018

